

De digues en digues à Champoulet



Visorando

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours allant d'étangs en étangs autour du village de Champoulet. Faune à découvrir.



Randonnée n°39440

Durée :	4h 30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	15,53 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	16 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	16 m	Région :	Puisaye
Point haut :	196 m	Commune :	Breteau (45250)
Point bas :	173 m		



Description

Départ : parking de l'étang de la Tuilerie.

Ce parcours part de l'étang de la Tuilerie et peut se décomposer en deux parties à faire dans l'ordre décrit ou suivant l'heure d'arrivée, inverser pour commencer par la partie 2 (en fonction de la lumière).

Première partie :

(D/A) Prendre la rive droite de l'étang en sortant du parking et longer jusqu'au croisement avec une petite route.

(8) Faire demi tour et revenir sur ses pas, la lumière fera découvrir un tout autre spectacle sur les buissons et surfaces immergées.

De retour au point de départ, début de la deuxième partie. Emprunter la digue jusqu'au bout.

(1) Prendre le chemin qui longe la rigole située à votre droite. Continuer jusqu'au croisement avec la route que vous allez traverser (D64). Prendre à gauche et passer sur la digue de l'étang de la Cahauderie.

(2) En bout de digue, prendre le deuxième chemin à droite qui passe en sous-bois. Assez large au début, il se rétrécit juste au niveau de la Croix Sainte-Marie (située dans les arbrisseaux à main gauche, après les barrières).

Continuer dans ces sous bois pour atteindre un carrefour de chemins de terre et un pont enjambant la rigole.

(3) À ce carrefour, virer à gauche -la rigole sera sur votre droite-. Suivre pour traverser deux fois des rus ou marais suivant la saison. Prendre après le pont le chemin de gauche -la rigole sera de nouveau à droite-. Longer l'étang des Blondeaux (dit des Beurois) sur une grande partie pour arriver à la digue que vous aurez à cœur de prendre en aller-retour afin d'avoir une vue complète sur cet étang.

(4) En revenant de cet aller-retour, prendre à gauche et suivre la rigole qui sera sur votre droite.

(5) Traverser la route (D64) et continuer à suivre, comme une main courante la rigole qui sera en permanence à votre droite.

(6) À la sortie du bois, au croisement, quitter ce chemin et la rigole de droite pour prendre à gauche le chemin qui longe une rigole qui sera à votre gauche.

Passer devant l'étang Rosier où nichent de nombreux canards. Continuer en pénétrant de nouveau en sous bois pour atteindre l'étang du Château. Passer sur la digue de cet étang (le château -privé- sera à votre droite).

(7) Arriver à la route, virer à droite pour l'emprunter sur 400 m environ le long du mur de clôture du château. Bifurquer à gauche sur le chemin de terre.

Points de passages

D/A Parking de l'étang de la Tuilerie
N 47.669916° / E 2.903257° - alt. 180 m - km 0

1 Rigole à main droite
N 47.668824° / E 2.911188° - alt. 182 m - km 0.7

2 Début de chemin en sous-bois
N 47.662698° / E 2.927793° - alt. 185 m - km 2.41

3 Rigole à main droite
N 47.65962° / E 2.945883° - alt. 189 m - km 4.02

4 Digue de l'étang des Beurois
N 47.669319° / E 2.937884° - alt. 186 m - km 5.63

5 Traversée de la RD64
N 47.670213° / E 2.927751° - alt. 182 m - km 7.33

6 Croisement, virer à gauche
N 47.67488° / E 2.92082° - alt. 184 m - km 8.91

7 Route, longer le mur du château
N 47.668175° / E 2.916667° - alt. 174 m - km 9.8

8 Faire demi-tour et revenir en longeant l'étang
N 47.649637° / E 2.89946° - alt. 185 m - km 13.17

D/A Parking de l'étang de la Tuilerie
N 47.669922° / E 2.90326° - alt. 180 m - km 15.53

(1) Emprunter de nouveau la digue de l'étang de la Tuilerie jusqu'à son extrémité pour retrouver le parking (D/A).

Informations pratiques

En période hivernale ou de fortes pluies, partir bien chaussé.

La partie 1 est à faire de préférence le matin ou en fin d'après midi, en effet, la zone très sauvage parcourue en aller-retour abrite de nombreuses espèces de canards et ressemble aux mangroves. De superbes photos sont à réaliser.

A proximité

Pour parfaire cette randonnée et mieux comprendre l'intérêt de ces étangs, visiter le [pont canal de Briare](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-digues-en-digues-a-champoulet/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARDEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



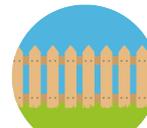
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.